

M. SOUTHAM: L'une des questions importantes que je voulais poser a déjà reçu une réponse. Cette question concernait le commentaire relatif à la désuétude organisée et elle est tirée de la page 5, où vous dites:

La ligne de conduite de l'industrie qui vise à la «désuétude organisée» augmente également les frais.

J'allais vous demander quelles preuves vous possédez à ce sujet, car j'ai posé cette question à plusieurs témoins et ils ont nié qu'il y ait cette chose qu'on appelle la désuétude organisée. Je me demande si vous avez quelque preuve ou si ce sont vos essais de machines en Saskatchewan qui vous permettent d'affirmer cela.

M. WENAAS: Nous n'avons pas fait état de preuves en rapport avec le programme d'essais qui appuierait cette affirmation. Elle vient de ce qu'on a remarqué que certains éléments qui sont ajoutés aux modèles nouveaux ne semblent pas fonctionnels.

M. SOUTHAM: Je suis d'une région agricole et j'ai déjà entendu l'argument. J'ai posé la question à certains témoins et ils ont nié cela catégoriquement. Je remarque que vous débutez par une déclaration catégorique; je voulais mettre en parallèle les deux témoignages.

M. HORNER (*Acadia*): A la page 11 de votre mémoire, il est dit:

Il faut remarquer que le *Farm Business Summary* prévoyait un rendement de 5 p. 100 sur les mises de fonds...

A votre avis, un bénéfice de 5 p. 100 sur les placements est le minimum qu'un cultivateur peut s'attendre de retirer?

M. NOLLET: Je le croirais.

M. HORNER (*Acadia*): Croyez-vous que 5 p. 100 est le minimum qu'une fabrique de machines agricoles ou toute autre société devrait retirer comme bénéfice sur ses placements?

M. NOLLET: Il est très difficile pour moi d'y répondre. On pourrait croire que ce qui est bon pour l'un, l'est aussi pour l'autre; mais il est possible que, vu l'aspect particulier de leurs organisations, un revenu plus élevé est probablement nécessaire.

M. HORNER (*Acadia*): Pour qui?

M. NOLLET: Pour les fabricants. Seule une étude très attentive permettrait de le savoir. Je croirais qu'un bénéfice de 5 p. 100 convient très bien à tout le monde.

M. KORCHINSKI: On a répondu partiellement à ma question. Je me demande pourquoi tant s'inquiéter de ce que la durée moyenne des moissonneuses-batteuses a augmenté de 6.4 à 9 ans. Cela se rattache aux idées qui ont cours dans l'industrie au sujet de la désuétude organisée. Croyez-vous qu'il y ait désuétude organisée ou que la durée moyenne d'une moissonneuse-batteuse a augmenté et que par conséquent il n'existe pas de telle désuétude organisée?

M. WENAAS: Je crois que le député a mal compris l'argument qu'on a exposé dans le mémoire. Nous n'avons pas laissé croire que la vie moyenne des moissonneuses-batteuses était passée de 6.4 à 9 ans. Ce que nous disons, c'est que notre étude montre que l'âge moyen des moissonneuses-batteuses présentement utilisées dans les fermes, y compris celles qui viennent tout juste d'être achetées aussi bien que celles qu'on va bientôt mettre à la ferraille, est passé de 6.4 à 9 ans. Nous disons que, d'après cette étude, les moissonneuses-batteuses qui existaient en 1956, y compris celles qui étaient toute neuves, avaient un âge moyen de 6.4 ans, tandis qu'en 1960, seulement quatre ans plus tard, les moissonneuses-batteuses utilisées dans les fermes des provinces des Prairies avaient un âge moyen de 9 ans.